


Bienvenue dans votre FIBENligne

Retrouvez dans votre FIBENLigne toutes les innovations FIBEN et l'ensemble des services que la Banque de France met à votre disposition pour vous aider dans votre maîtrise du risque financier et être ainsi au plus près de vos préoccupations.



Votre Lettre électronique vous guide instantanément vers vos outils ou services sur mesure, et vous livre ses articles classés par thème ou par date. Vous pouvez également constituer vos propres archives en fonction de vos centres d'intérêt.



FIBEN va bientôt fêter ses trente ans d'existence... 
» La tribune d'Yves Nachbaur, directeur des Entreprises

LES NOUVEAUTÉS FIBEN

Dès le 5 mars 2012, l'offre FIBEN évolue :

-  UN NOUVEAU SERVICE DE SUIVIS ET D'ALERTES : SUIVIDIRECT FIBEN
-  UN SCORE DU COMMERCE DE GROS REMANIÉ



LES PUBLICATIONS

-  LE RÉFÉRENTIEL DES FINANCEMENTS DES ENTREPRISES
La Banque de France a souhaité mettre à la disposition des acteurs économiques...
-  L'ÉVOLUTION DES ENCOURS DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES
La progression des encours de crédits mobilisés et mobilisables...

LES BRÈVES

-  LES RÈGLES DE LA CENTRALISATION DES RISQUES ÉVOLUENT
Certaines règles encadrant la centralisation des risques...
-  UNE COTE DE CRÉDIT 7 POUR LES ENTREPRISES ANALYSÉES AU VU DE LEUR DOCUMENTATION COMPTABLE
La cote de crédit 7 n'est plus réservée aux entreprises...
-  UN SYSTÈME DE COTATION ENRICHIE
Depuis le début de l'année 2011, la liquidité constituée, à poids équivalent avec la capacité bénéficiaire...

La tribune d'Yves Nachbaur, janvier 2012

Madame, Monsieur,



FIBEN va bientôt fêter ses trente ans d'existence, trente années au cours desquelles nous nous sommes efforcés de constamment mieux répondre à vos besoins. Nous sommes très heureux de mettre à votre disposition, à compter du 5 mars 2012, une nouvelle offre de suivis et d'alertes : Suividirect FIBEN. Avec ce nouveau service, vous bénéficierez de tous les atouts pour un suivi plus complet de portefeuilles d'entreprises individualisés, ciblés selon vos besoins.

Au travers du module 38 « le score », vous avez un instrument complémentaire à la cotation pour le diagnostic d'entreprise et la connaissance de son positionnement sectoriel. Nous veillons en permanence à en assurer la qualité.

De nouveaux comportements d'entreprises nous ont ainsi amenés à réviser le score du secteur du commerce de gros avec des contributions profondément remaniées.

Pour satisfaire vos besoins d'informations statistiques, vous trouverez, dans cette FIBENligne, une synthèse sur l'évolution des encours de crédit aux entreprises déclarés à la Centrale des risques publiée dans le dernier STAT INFO.

Vous trouverez également une présentation du référentiel des financements qui expose les principaux produits de bilan et de hors-bilan auxquels peuvent recourir les entreprises. Composé de fiches thématiques synthétiques, ce référentiel pourra vous être utile dans vos relations avec cette clientèle.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces nouveautés et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2012.

Yves Nachbaur, directeur des Entreprises

LES NOUVEAUTÉS

Suividirect FIBEN

Une nouvelle offre de suivis et d'alertes à votre disposition dès le 5 mars 2012

Avec Suividirect FIBEN, vous renforcez votre analyse du risque en bénéficiant d'un suivi complet et individualisé.

L'offre de suivi vous permet de gérer simplement et de façon réactive, à partir de votre poste de travail, les évolutions d'un portefeuille d'entreprises ou de dirigeants. L'offre se décline en 11 modules de suivis et 4 offres packagées reprenant un grand nombre de données enregistrées de notre base FIBEN. Un premier niveau d'informations qualitatives concernant les mouvements intervenus sur les entités mises sous suivi est mis à votre disposition à J+1.

Vous accédez à ces données selon les principes de navigation habituels de l'application FIBEN.

Par exemple, dans le cas du module AC « Suivi cotation et indicateur dirigeant », une nouvelle cotation vous sera délivrée directement.



Grâce à une interface standard, vous pouvez intégrer les données fournies dans votre propre système d'informations.

Les informations relatives à un module non lu restent accessibles pendant un mois.

Jusqu'à 2 000 entités différentes par guichet, indépendamment du nombre de modules associés, peuvent être mises sous suivi. Il vous est possible d'indiquer un mois d'échéance au-delà duquel vous ne souhaitez plus recevoir d'informations. Vous pouvez modifier à tout moment cette date de fin de suivi ou supprimer votre suivi.

L'offre de suivis est complétée par une offre d'alerte gratuite destinée aux clients qui souhaitent simplement être avertis de l'existence de modifications sur des entités de leur choix. Elle se limite à un message d'information indiquant que des mises à jour ont été enregistrées dans la base FIBEN sans en préciser la nature.

Ces offres se substituent aux actuels services d'alerte automatique (SAA).

Pour en savoir plus : **la plaquette Suvidirect FIBEN** [Télécharger](#)

Pour plus d'informations sur cette nouvelle offre, contactez votre interlocuteur FIBEN.

Le score

Un outil complémentaire à la cotation pour le diagnostic d'entreprise

Le score indique la probabilité de défaillance à 3 ans de l'entreprise et situe celle-ci dans une classe de risque de son secteur au vu de ses données financières.

Le module 38 vous offre 3 niveaux d'informations :

- les probabilités de défaillance de l'entreprise au cours des 3 prochaines années,
- son positionnement dans son secteur d'activité,
- son score et la contribution des ratios qui le constituent pour identifier les points forts et les points faibles.

Les scores sont actualisés chaque année et les critères d'attribution régulièrement révisés. Ainsi, de nouveaux comportements d'entreprises justifient une adaptation des ratios. C'est le cas du score du commerce de gros qui sera modifié en mars 2012 :

- les contributions au score commerce de gros passent de 6 à 8 et sont profondément remaniées :
 - › ne sont plus pris en compte les délais des dettes fournisseurs, l'importance des concours bancaires courant, le poids de l'endettement financier, l'importance du fonds de roulement net global.
 - › sont intégrés l'intensité capitalistique, le rendement des fonds propres, le poids des créances douteuses, celui des autres créances, la couverture des dettes à court terme et un ratio de trésorerie.

Son périmètre reste inchangé. Le nombre de classes de risques reste de 7.



Date de clôture	Individuels		Secteur (1)
	03/2010	03/2011	2009
Intensité capitalistique	0,044	0,044	0,000
Solvabilité à court terme	-0,088	0,102	0,000
Rendement des fonds propres	0,100	0,104	0,000
Poids des créances douteuses	0,015	0,014	0,000
Couverture des dettes à court terme	0,094	0,059	0,000
Importance des autres créances	0,047	0,046	0,000
Trésorerie	0,006	0,069	0,000
Poids des dettes fiscales et sociales	0,080	0,080	0,000
	0,298	0,518	1,421

(1) année de centralisation des ratios sectoriels calculée du 1er juillet de l'année de référence au 30 juin de l'année suivante



La notice sur le score est actualisée en conséquence.

Pour en savoir plus : [la notice sur le SCORE](#) **Télécharger**

LES PUBLICATIONS

Le référentiel des financements des entreprises

La Banque de France a souhaité mettre à la disposition des acteurs économiques un référentiel des financements des entreprises.

Ce référentiel expose les principaux produits de bilan et hors-bilan auxquels peuvent recourir les entreprises pour couvrir leurs besoins de financement. Il constitue un outil procurant une approche globale des différents types de financements, tout en comportant des informations précises sur les techniques actuellement utilisées.

Il est composé d'un ensemble de fiches thématiques sous format PDF, réparties en 7 titres :

- **Le titre 1** fournit une vue d'ensemble sur les différentes sources de financements des entreprises ;
- **Le titre 2** répertorie les différents acteurs du financement, en distinguant les acteurs publics des acteurs privés et en identifiant les différents marchés permettant la rencontre directe des entreprises émettrices et des investisseurs ;
- **Le titre 3** identifie les techniques de financement des entreprises par le marché, en faisant la distinction entre les financements en fonds propres, en quasi fonds propres et en produits obligataires ;
- **Le titre 4** rend compte des différentes formes de financements intermédiés (financement des investissements et financement des besoins d'exploitation) ;

- **Le titre 5** expose les différentes techniques d'engagements par signature ;
- **Le titre 6** aborde le crédit interentreprises et les délais de paiement qui y sont associés ;
- **Le titre 7** évoque les produits de l'assurance crédit ainsi que les dispositifs publics qui en ont récemment fait la promotion.

Chaque fiche a été rédigée d'une manière délibérément synthétique, avec des liens hypertextes qui donnent la possibilité d'approfondir le sujet traité en tant que de besoin.

Télécharger les fiches

L'évolution des encours de crédit aux entreprises

Le Service central des Risques recense chaque mois les encours de crédit consentis par les établissements de crédits aux entreprises au-delà du seuil de 25 000 euros depuis janvier 2006. Ces encours comprennent les crédits mobilisés, effectivement distribués et les crédits mobilisables, part non consommée des lignes de crédit. Au sein des crédits mobilisés, on distingue les crédits à court terme. Ce recensement permet d'agrèger les données individuelles selon la taille et le secteur des entreprises.

En octobre 2011, la progression des encours de crédits mobilisés et mobilisables ralentit (+ 4,0 % contre + 4,8 % en septembre 2011). Ce fléchissement est dû aux crédits mobilisables, dont la croissance est négative pour la première fois depuis septembre 2009 (- 1,3 %). Le repli est particulièrement marqué pour les holdings (- 10,3 %) et un net ralentissement des crédits ouverts à destination des PME est observé (+ 1,4 % contre + 6,6 % le mois dernier). Les crédits mobilisés conservent un taux de croissance élevé sur un an (+ 5,6 %), porté par les holdings (+ 6,6 %) et l'immobilier (+ 6,4 %), dont le poids des encours est important.

La dynamique des encours de crédits mobilisés et mobilisables diffère entre secteurs Pour le soutien aux entreprises et les activités des sociétés holdings, le taux de croissance du total des encours mobilisés et mobilisables est proche de zéro (+ 0,3 % et + 1,4 % respectivement). Le ralentissement est dû à la nette baisse des encours mobilisables. Trois secteurs se singularisent. Dans l'industrie manufacturière, pour la première fois depuis mars 2009, le total des crédits mobilisés et mobilisables ne se contracte pas (+ 0,2 %), du fait de la croissance de ses encours mobilisables. Comme dans l'industrie, la croissance des engagements dans les transports (+ 3,1 %) et dans la construction (+ 9,5 % après + 8,6 % en septembre) est imputable à l'évolution de leur partie mobilisable.

Télécharger le STAT INFO

LES BRÈVES

Les règles de la *centralisation des risques évoluent*

Certaines règles encadrant la centralisation des risques évolueront en avril 2012. Parmi les aménagements prévus, une nouvelle appréciation du seuil de déclaration : le mode de calcul du seuil de centralisation de 25 000 euros par guichet conduisait à une inégalité de traitement entre les établissements bancaires déclarants mono-guichet et les établissements bancaires déclarants multi-guichets. A partir de la centralisation d'avril 2012 (chiffres arrêtés à fin mars 2012), le seuil de 25 000 euros sera calculé sur l'ensemble des guichets déclarants de l'établissement bancaire.

Avantage de cette réforme, vous bénéficierez d'une connaissance élargie des encours de crédit.

Une cote de crédit 7 pour les entreprises analysées au vu de leur documentation comptable

La cote de crédit 7 n'est plus réservée aux entreprises pour lesquelles la Banque de France ne collecte pas les liasses fiscales. Elle peut être attribuée aux entreprises pour lesquelles la Banque de France dispose d'une documentation comptable ayant au moins un incident de paiement sur effets (IPE) d'un montant unitaire égal ou supérieur à 1 524 euros déclaré depuis moins de 6 mois au motif incapacité de payer (hors motif 31 : pas d'ordre de payer) et lorsque le montant total des incidents de paiement ne justifie pas l'attribution d'une cote de crédit 8 ou 9.

Néanmoins, cette attribution n'est pas automatique et résulte d'une analyse à dire d'expert lors de la survenance d'un I.P.E répondant à ces critères.

Un système de cotation enrichi

Depuis le début de l'année 2011, la liquidité constitue, à poids équivalent avec la capacité bénéficiaire, la structure et l'autonomie financière, un des 4 thèmes d'analyse d'une entreprise en vue de l'attribution de la cotation Banque de France. Les analystes de la Banque de France disposent de nouveaux outils :

- un tableau de flux de trésorerie refondu ;
- des nouveaux indicateurs d'appréciation de la situation de la trésorerie rattachés à des seuils normés ;
- la création d'un score de liquidité ;

L'examen de la liquidité s'accompagne :

- d'une nouvelle démarche d'analyse, en quatre phases (analyses statique, dynamique, prospective et de la flexibilité) basée sur la mise en évidence à un horizon proche d'une éventuelle impasse de trésorerie (défaut bâlois).

- d'un renforcement des principes d'un système de cotation reposant sur une cotation « à dire d'expert », pluriannuelle, sans indicateurs-couperets, accordant la place nécessaire à l'analyse qualitative, en allant au-delà de celle réalisée uniquement sur la base des comptes annuels.

Vous disposez ainsi d'une cotation où le degré de résilience de l'entreprise par rapport à son environnement et au cycle économique est mieux appréhendé.